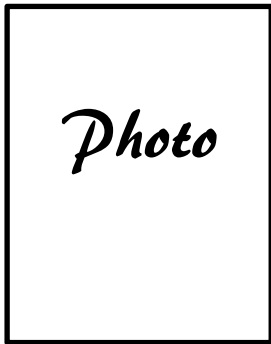




Dossier d'inscription 2019-2020 (Majeur)



Renseignements de l'élève

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

RUE : NUMERO

CODE POSTAL : LOCALITE :

N° DE TELEPHONE DE L'ELEVE* :

ADRESSE E-MAIL DE L'ELEVE* :

AUTRES RENSEIGNEMENTS EVENTUELS (ASTHMES, ALLERGIES, MALADIES, ETC....)

.....

*Si l'élève n'a pas de numéro de téléphone ou d'adresse e-mail, ne rien indiquer.

Personne de contact - Obligatoire

NOM DE LA PERSONNE DE CONTACT :

NUMERO DE TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

Au moins une adresse mail valide est demandée pour chaque élève.



Je souhaite recevoir les informations et avis concernant les cours de danse :

Version électronique Version papier

- Je certifie que mon enfant est en bonne condition physique pour suivre des cours de danse et/ou de psychomotricité
- J'ai lu et accepté les conditions générales, ainsi que le règlement d'ordre intérieur
- Documents à fournir
 - Dossier d'inscription COMPLET
 - Fiche d'inscription complétée entièrement
 - Certificat médical rempli et signé
 - Conditions générales et règlement d'ordre intérieur signés
 - Photos d'identité : 1 exemplaire papier + 1 version pdf à envoyer par mail à l'adresse info@mda.be avec la communication suivante – « Photo – Nom + Prénom »

Le règlement d'ordre intérieur et les conditions générales sont disponibles sur notre site internet, ou sur simple demande.

- Comment avez-vous connu l'école ?

Site Internet Page Facebook Flyers Twitter/Instagram

Via un contact : Autres (Merci de préciser) :

Inscription aux cours

Merci de cocher les cases correspondantes aux cours que vous souhaitez suivre :

	Classique	Clip Dance	Contempo	Hip-Hop	Jazz	Moderne	Pré-Danse	Psychomot	Ragga	Street Dance	Girly
0-5 ans											
3 ans											
4 ans - mercredi											
4 ans - samedi											
4 ans- dimanche											
5 ans- mercredi											
5 ans - samedi											
5 ans - dimanche											
Initiation 1 (6-8 ans)											
Initiation 2 (6-8ans)											
Children (7-9 ans)											
Tricks (8 ans et +)											
Kids 1 (8-10 ans)											
Kids 2 (8-10 ans)											
Junior (8-13ans)											
Teens 1 (11-13 ans)											
Teens 2 (11-13ans)											
Young (11-16 ans)											
Ados 1 (14-16 ans)											
Ados 2 (14-16 ans)											
Inter (17 ans et +)											
Adulte (18 ans et +)											
Avancé (sur sélection)											

Date

Signature



Conditions Générales

1. Généralités-Inscriptions

L'inscription aux cours est personnelle et ne peut être cédée. L'inscription s'effectue auprès de la direction ou auprès du professeur lors des heures de cours. L'inscription au cours n'est effective que lorsque :

- 1.1 Le dossier d'inscription est dûment complété et signé.
- 1.2 Le paiement est réglé par l'élève, soit auprès de la direction, soit sur le compte en banque de l'ASBL.
- 1.3 L'ASBL est en possession de l'entièreté du dossier d'inscription et des documents !

L'élève qui ne remplit pas ces trois critères se verra refuser l'accès au cours sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement. Les inscriptions pour l'année académique suivante auront lieu après le spectacle. A partir de ce moment -là, les élèves ayant suivi les cours durant l'année écoulée seront prioritaires et ce durant une durée déterminée. Passée cette date, ils perdront cette priorité. Durant la période de pré-inscription, un acompte d'un montant équivalent à l'assurance+3 cours (par discipline) est demandé. Cet acompte garantit l'inscription jusqu'à la date limite de paiement. Après cette date, si le paiement complet ne nous est pas parvenu, son inscription n'est plus prise en compte. L'école se réserve un droit d'annulation dans l'hypothèse où le nombre d'élèves inscrits ne serait pas suffisant. Les horaires annoncés sur internet ou sur les différents documents peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Les cotisations peuvent être modifiées en début d'année scolaire.

2. Abonnement périodique-Cours à la séance

En dehors de la semaine portes ouvertes, tout cours d'essai sera payant. Par la suite, l'élève peut choisir entre deux formules :

- L'abonnement périodique : Le cours d'essai payé sera déduit de l'abonnement dans la discipline s'y rapportant. Un tarif dégressif sera d'application dès le deuxième cours, et sera appliqué au cours le moins cher. Le caractère forfaitaire des abonnements exclu toute possibilité de remboursement en cas d'absence, quel qu'en soit le motif. Cependant, l'élève absent peut récupérer durant la même période les cours manqués en suivant un nombre de cours équivalent et de même niveau dans une autre discipline. En cas d'absence prolongée (minimum 2 semaines consécutives) et uniquement dans des cas de maladie ou d'accident, un remboursement partiel des cours peut être envisagé aux conditions suivantes :
 1. Informer immédiatement l'école de l'absence de l'élève.
 2. Fournir un certificat médical attestant l'incapacité à suivre les cours. Une retenue de 20% du prix des cours manqués sera toutefois appliquée à titre de frais administratifs.
- Cours à la séance : Le paiement sera effectué avant chaque cours. Attention, une priorité est donnée aux élèves prenant l'abonnement. Tout élève payant au cours sera averti avant que sa place soit cédée, afin qu'il ait l'opportunité de changer sa formule.



3. Assurance

L'assurance annuelle est demandée à l'élève lors de son inscription, quel que soit la formule choisie. Celle-ci couvre l'élève en cas d'accident UNIQUEMENT dans le studio de danse, et durant l'heure de cours pour laquelle il est inscrit. Une fois que l'élève quitte le local, il n'est plus sous la responsabilité du professeur ou de l'ASBL. Chaque élève (ou parent d'élève lorsque ce dernier est mineur) s'assurera de sa bonne condition physique générale avant de s'inscrire.

En cas d'accident durant les heures de cours, la déclaration de celui-ci devra se faire dans les 48 heures. Après ce délai, la déclaration ne pourra plus être remplie.

4. Présence au cours et participation au spectacle de fin d'année

L'apprentissage de la danse implique également l'apprentissage de la scène. En fonction du niveau et de l'âge des élèves, l'ASBL peut organiser des événements, concours ou rencontres chorégraphiques impliquant parfois des répétitions supplémentaires. Si l'élève ne désire pas participer à ces activités ou spectacles, il en avertira le professeur au plus vite. Plus de trois absences injustifiées par période peuvent entraîner l'exclusion au spectacle annuel. Tout élève absent le jour de sa répétition générale sur scène et ce sans motif valable se verra refuser la participation au spectacle. Une tenue précise sera exigée pour les différents cours.

5. Tenue au cours

Une tenue spécifique à chaque cours sera exigé. Les t-shirts de l'école sont vendus à la réception durant les heures de cours. Ils sont à porter à chaque cours excepté pour les cours de classique.

Un élève qui n'est pas en tenue réglementaire peut se voir refuser l'accès au cours.

6. Perte ou vol de vêtements/d'objets

L'élève étant responsable de ses propres affaires, l'école ne peut en aucun cas être considérée responsable des disparitions de vêtements, d'argent ou de tout autre objet dans les locaux.

7. Respect de la vie privée et droit à l'image

Les données relatives aux inscriptions sont consignées dans un fichier informatique. Comme prévu légalement, chaque personne a le droit de consulter les informations qui la concernent et d'en faire modifier ou supprimer le contenu sans devoir justifier d'un motif. Ces informations ne peuvent être utilisées par l'ASBL que dans le cadre de sa gestion directe ou indirecte. Les photos et vidéos réalisées par ou sur commande de l'ASBL (lors des cours, spectacles ou tout autre événement auxquels l'école participe) pourront être utilisées exclusivement, gratuitement, à des fins de communication liées à l'école (illustration du site web, dépliants et folders présentant cours et stages, vente interne des photographies ou des DVD, etc.). En aucun cas elles ne seront cédées à des tiers, excepté à des journalistes dans le cadre de photos de presse. Les élèves (et leurs parents pour les mineurs) y consentent par le fait



même de l'inscription. L'élève renonce définitivement et irrévocablement à son droit à l'image et à tous les droits connexes.

8. Réclamations-Litiges

Toute réclamation sera introduite auprès de la direction dans les plus brefs délais. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du contrat sera de la compétence exclusive des Tribunaux de l'Arrondissement judiciaire de Bruxelles

9. Acceptation des conditions générales et du règlement d'ordre intérieur.

Les conditions générales sont disponibles sur demande à l'école de danse et sur le site internet de l'école. L'inscription implique leur acceptation complète, notamment en matière de responsabilité, d'assurance, de récupérations et de déplacements de cours, de droits à l'image, etc. De même pour le règlement d'ordre intérieur, l'inscription implique l'acceptation complète de celui-ci. Il sera respecté scrupuleusement sous peine d'exclusion et sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement. Le règlement d'ordre d'intérieur est disponible sur demande à la salle ou sur le site internet.

Règlement d'ordre intérieur

1. Tenues

Les cours se suivent en tenue de danse. Chaque cours à un code vestimentaire, celui-ci devra être respecté. Il est à définir avec le professeur en début d'année. Les cheveux seront attachés, et aucun bijou ne sera porté pendant les cours.

Par mesure d'hygiène, vous veillerez à vous munir de baskets à semelles blanches, qui seront EXCLUSIVEMENT réservées à la danse ou à la pratique de sports en salle. Une vérification régulière aura lieu. Toute personne ne respectant pas cette règle se verra refuser l'accès au cours. Toute personne étant contrôlée 3 fois avec des chaussures ne respectant pas cette règle, sera exclue définitivement de l'école de danse.

2. Respect au cours

- Pas de GSM
- Pas de Chewing-Gum
- Demander au professeurs avant de quitter le local de danse, pour n'importe quelle raison. Si vous sortez du local sans en avoir eu l'autorisation, vous ne serez plus autorisé à y re-rentrer.
- En cas de retard, prévenir le professeur, s'excuser lors de son arrivée, et se faire le plus discret possible lors de celle-ci. Tout retard sera notifié. Au bout de 3 retards, l'élève se verra exclu du cours jusqu'à nouvel ordre.
- La régularité au cours est importante pour obtenir un travail de qualité. Les absences répétées et non justifiées peuvent entraîner une exclusion du spectacle de fin d'année. Toute absence au cours doit être signalée, par sms ou par mail, à la direction de Move Danz'Attitude. Celle-ci se chargera de transmettre l'information au professeur. Un maximum de 3 absences sera toléré par période.



3. Respect des locaux

- On ne mange ni dans la salle, ni dans les vestiaires. Tout élève surpris à manger dans un de ces lieux, se verra dans l'obligation de nettoyer l'entièreté de ceux-ci.
- Seule l'eau est acceptée dans le studio de danse. Des poubelles sont à disposition dans les vestiaires ET au premier étage. Aucun déchet ne doit donc trainer dans les locaux.
- Le matériel doit être respecté. Il ne faut pas s'asseoir sur les barres de classique, ne pas coller ses mains aux miroirs, ne pas monter sur les tables (même les tout petits !), etc ...
- L'école de danse n'est pas une cours de récréation. Il est donc interdit de courir, que cela soit dans le studio de danse, dans l'entrée ou dans les vestiaires.
- Avant et après les cours, les enfants sont sur la responsabilité des parents. Ils doivent donc veiller à ce que ceux-ci respectent le règlement, élève ou non.
- Seuls les élèves ont accès aux vestiaires. Aucun parents, frère, sœurs n'est autorisé à y accéder, sauf pour se rendre aux toilettes ou aider un élève à s'habiller.
- Les toilettes doivent être garder propres.

Toute personne ne respectant pas une des règles ci-dessus, sera dans l'obligation de payer les frais de nettoyage et d'entretien (25 euros)

4. Participation aux spectacles

La participation au spectacle n'est PAS obligatoire. MAIS :

- L'acceptation de la participation au spectacle de fin d'année oblige l'élève à être régulier aux cours. Toute absence régulière non justifiée pourra entraîner un refus de participation au spectacle.
- Si l'élève décide de participer au spectacle, il participe à TOUTES les représentations de celui-ci, ainsi qu'aux répétitions. Le non-respect de cette règle entrainera une exclusion de l'école pour l'année suivante.

Une caution de 25 euros minimum sera demandée à chaque élève, en cash dans une enveloppe nominative, dès la confirmation de participation au spectacle.

Après le spectacle, celle-ci vous sera rendue à condition que tous les costumes mis à disposition soient rendus dans le même état que lorsqu'élève l'a reçu, et que l'élève se soit bien présenté à toutes les représentations.

5. Communications

Il est impératif que chacun lise le panneau présent à l'accueil avec les informations.

Il est également impératif que les parents/élèves ou tuteur légaux, vérifie leurs mails de façon régulière. Effectivement, nous passons par ce moyen pour donner toutes les informations. Celles-ci sont également présentes sur le site internet de l'école, sur les avis distribués lors des cours et sur les réseaux sociaux. Il n'y a donc aucune excuse de ne pas être au courant de l'actualité de l'école.

J'ai lu et j'accepte le règlement d'ordre intérieur, ainsi que les conditions générales relatives à l'inscription de mon enfant à Move Danz'Attitude.

Date

Signature